



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## *COMMUNIQUE DE PRESSE*

Pour diffusion immédiate

### **Rapport du Vérificateur général du Québec**

## **La Commission scolaire des Phares réalise une excellente performance au plan administratif**

**Rimouski, le 12 mai 2010** – Le Vérificateur général du Québec vient de déposer son rapport à l'Assemblée Nationale, à la suite de l'évaluation des frais d'administration de cinq commissions scolaires du Québec. La Commission scolaire des Phares, qui fait partie des organisations évaluées, se classe au 2<sup>e</sup> rang, parmi les cinq commissions scolaires, quant aux bonnes performances administratives réalisées. Selon le rapport du Vérificateur général, les frais d'administration de la Commission scolaire des Phares représentent seulement 3% de ses revenus.

### *La C.S. des Phares au 2<sup>e</sup> rang des meilleures performances*

La Commission scolaire des Phares se classe ainsi au 2<sup>e</sup> rang, derrière la Commission scolaire des Patriotes, dont les frais d'administration représentent 2,75% de ses revenus. Cependant, il est difficile de comparer, la Commission scolaire des Patriotes ayant une taille trois fois plus importante que la Commission scolaire des Phares et desservant un territoire dont les caractéristiques sont différentes. Notons également que les frais administratifs de notre organisation se situent nettement au-dessous de la moyenne des cinq commissions scolaires évaluées, qui est de 3,7% et de celle du réseau, dont les performances sont cependant exceptionnelles à 5,5%, le taux le plus bas parmi les organismes publics et parapublics.

### *Les efforts de rationalisation se poursuivent*

Le Vérificateur général du Québec a réalisé ses travaux sur une période d'un an et a analysé les chiffres de l'année 2007-2008. La Commission scolaire des Phares a adopté un mode de gestion qui tend à réduire au minimum les frais d'administration. D'ailleurs,

le Vérificateur général a déclaré que « le conseil des commissaires a adopté des orientations visant une gestion proactive des frais d'administration. ».

La Commission scolaire des Phares aurait toutefois souhaité que le Vérificateur général commente les actions de rationalisation qui ont été complétées au cours des dernières années, en partie après la période analysée. En effet, plus récemment, la C.S. des Phares a réalisé des économies importantes, notamment par l'application des mesures suivantes :

- Implantation de la téléphonie IP (économie de 200 000 \$ par année);
- Réalisation du projet d'efficacité énergétique (économie annuelle de 600 000 \$);
- Rationalisation des postes administratifs depuis l'année 2000;
- Abolition d'une dizaine de postes de soutien administratif;
- Abolition de deux postes de direction;
- Privatisation de services alimentaires.

### ***Des économies réinvesties dans les services aux élèves***

Les diverses mesures de rationalisation appliquées par la Commission scolaire des Phares ont permis de réaliser d'importantes économies et de libérer des montants qui ont été réinvestis directement dans les services aux élèves. Cette réinjection de fonds vers les services aux élèves s'est traduite notamment par :

- L'ajout d'environ 38 postes de soutien technique;
- L'ajout de 24 postes de professionnels en soutien à l'enseignement et aux élèves;
- Une aide accrue aux élèves en difficultés.

En outre, le Vérificateur général estime que la Commission scolaire des Phares pourrait réaliser des économies potentielles supplémentaires se situant entre 300 000 \$ et 700 000 \$ par année. Toutefois, il spécifie que « ces économies potentielles ne signifient pas automatiquement que pareilles sommes peuvent être épargnées dans leur totalité. » Le Vérificateur a suggéré certaines pratiques dans le but de réaliser d'autres économies potentielles :

- Fusionner des commissions scolaires;
- Regrouper des activités administratives;
- Réviser l'organisation du travail;
- Réaliser des achats regroupés.

La Commission scolaire des Phares considère que les deux premiers points ne relèvent pas de sa responsabilité, mais de celle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Toutefois, nous tenons à faire remarquer que le Québec a déjà compté près de 2000 commissions scolaires et qu'elles sont aujourd'hui 72, les dernières fusions remontant à 1998. Il y a des limites à ne pas franchir quand on pense aux services à rendre.

Quant aux deux derniers points, elle considère comme envisageable la possibilité d'apporter certaines améliorations, tout en tenant compte de notre réalité régionale.

D'autre part, la Commission scolaire des Phares aurait souhaité que le Vérificateur général évalue aussi la qualité des services. Elle déplore également le fait que le Vérificateur n'ait pas comparé l'administration des commissions scolaires avec celle d'autres entités, par exemple, les municipalités, les cégeps ou universités.

Finalement, la C.S. des Phares réagit à l'affirmation suivante du Vérificateur général contenue dans le rapport : « Pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, les procès-verbaux des conseils des commissaires des commissions scolaires vérifiées ne font état d'aucune discussion à l'égard d'une gestion efficiente et économique quant aux frais d'administration. » La Commission scolaire des Phares considère que cette remarque est inappropriée : les procès-verbaux rendent compte des décisions du conseil des commissaires mais ne sont pas des comptes rendus financiers.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, exprime sa satisfaction quant aux performances administratives réalisées. « Des frais d'administration de seulement 3% représentent une bonne performance. Nous reconnaissons cependant que notre organisation n'est pas parfaite et qu'il y a toujours place à l'amélioration. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons travaillé, au cours des dernières années, et que nous continuons à le faire. Nous réalisons aussi chaque année un important travail de rationalisation dans la planification des effectifs. Et surtout, nous veillons toujours à réinjecter les économies réalisées dans les services aux élèves. »

*Sources :* M. Jacques Poirier  
Directeur général  
Commission scolaire des Phares  
418 723-5927

M. Raymond Tudeau  
Président  
Commission scolaire des Phares  
418 723-9485